

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue le vingtième (20^e) jour du mois de décembre 2010, à dix-neuf heures quatorze (19 h 14), au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale ainsi que monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Monsieur Steeve Lizotte étant absent.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres de celui-ci de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour :

1- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour 2011.

Rés # 10-12-44 Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré ci-haut par
Adoption ordre madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, sur
du jour proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des
conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 10-12-45 ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et sui-
Adoption vants du Code municipal de la Province de Québec;
budget pour ATTENDU QUE ce Conseil prévoit des dépenses équivalentes aux
2011 recettes pour l'année 2011, le tout réparti comme suit :

REVENUS :

Taxes	1 483 443 \$
Palements tenant lieu de taxes	70 155 \$
Autres recettes de sources locales	324 305 \$
Transferts	494 167 \$
Affectations	200 000 \$
Total...	2 572 070 \$

DÉPENSES :

Administration générale	393 628 \$
Sécurité publique	161 332 \$
Transport	330 558 \$
Hygiène du milieu	572 334 \$
Santé et bien-être	4 546 \$
Aménagement du territoire, urbanisme et développement	113 794 \$
Loisirs et Culture	374 570 \$
Frais de financement	127 775 \$
Remboursement en capital (fonds de roulement, eau potable et usées)	368 533 \$
Affectations (immobilisations)	125 000 \$
Total...	2 572 070 \$

LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2011:

La TAXE FONCIÈRE (incluant les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec) passera de **0,90 \$** à **0,99 \$** du cent dollars d'évaluation.

La TAXE LOCATIVE passera de **3,25 \$** à **3,35 \$** du cent dollars d'évaluation locative.

Une TAXE SPÉCIALE dite " d'aqueduc " pour les contribuables desservis par le réseau d'aqueduc du secteur de Baie-des-Rochers, relativement à des travaux sur ledit réseau, est imposée au taux de **50 \$** par abonné.

Pour ce qui est des taxes de services, la politique d'autofinancement est maintenue.

La TAXE D'AQUEDUC pour les secteurs village et Baie-des-Rochers :

	Secteur villageois	Baie-des-Rochers	Ensemble des secteurs desservis
	-----	-----	-----
- Par logement	360 \$	140 \$	
- Par commerce	450 \$	241 \$	
- Pour les terrains vacants desservis			entre 155 \$ et 515 \$
- Pour les piscines			
- 1000 à 10000 g.			40 \$
- plus de 10000 g.			60 \$

La TAXE D'ÉGOUT (assainissement) :

	Secteur villageois

- Par logement	230,50 \$
- Par commerce	317,50 \$
- Pour les terrains vacants desservis	entre 107,50 \$ et 317,50 \$

La TAXE D'ORDURE :

	Ensemble des secteurs desservis

- Par logement	250,00 \$
- Par résidence secondaire (chalet non desservi)	211,00 \$
- Par commerce, de base	375,50 \$

La TAXE DE COLLECTE SÉLECTIVE :

	Ensemble des secteurs desservis
- Par logement	56,50 \$
- Par résidence secondaire (chalet non desservi)	36,00 \$
- Par commerce (tarif de base)	entre 84,50 \$ et 486,50 \$

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adopte, par la présente, le budget 2011, avec des revenus et des dépenses de **2 572 070 \$**.

Une copie du résumé ci-haut sera distribuée gratuitement à chaque adresse civique de la Municipalité.

La période de question réservée au public débute à 19 h 32 et prend fin à 19 h 40.

Rés # 10-12-46 Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est unanimement résolu à l'unanimité
Fermeture de des conseillers de lever la séance.
la séance

Il est 19 h 40.

Sylvain Tremblay,
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière